

## Annexe au règlement d'ordre intérieur du club N.S.T.

### Affiliation

**L'affiliation au club N.S.T. est obligatoire, l'affiliation doit être payée dès l'inscription.**

Le montant de l'affiliation est fixé par le Conseil d'Administration à chaque rentrée sportive.

L'affiliation est redevable chaque saison sportive.

Tarif des affiliations voir le folio publicitaire du club.

### Inscriptions

#### **Obligation du nageur à l'inscription :**

- **Remplir une fiche d'inscription**, pour le mineur signée par le père ou la mère de celui-ci.
- **Il est obligatoire de nous communiquer le ou les jours de cours choisis !**
  
- **Uniquement pour les compétiteurs (certificat médical modèle F.F.B.N. de couleur blanche), à rentrer dans un délai de quinze jours après l'inscription** dûment complété par le médecin traitant et attestant que le nageur peut pratiquer la natation de compétition.  
**Ce certificat est valable uniquement pour l'année civile en cours et est renouvelable la première quinzaine de l'année civile nouvelle.**
  
- **Le port du bonnet du club, à la couleur des divers groupes, est obligatoire** et mis en vente à la table du N.S.T. aux heures d'entraînements.

### Payements

#### **Pour être inscrit il faut :**

- **Avoir payé l'affiliation de chaque membre nageur à inscrire et payer l'abonnement du 1<sup>er</sup> membre d'une famille.**
- **Les abonnements suivants sont à régler par famille : pour le 2<sup>ème</sup> membre fin septembre, pour le 3<sup>ème</sup> membre fin octobre, pour le 4<sup>ème</sup> membre fin novembre et pour le 5<sup>ème</sup> membre fin décembre (une réduction est accordée sur demande pour les abonnements à partir du 3<sup>ème</sup> membre).**
- **Les cartes de 10 ou 20 leçons ainsi que les bonnets sont toujours payables au comptant**, à la table du N.S.T., aux heures d'entraînements.
- **Le contrôle de présence du nageur sur les cartes de 10 et 20 leçons doit obligatoirement être signé par les parents du nageur **avant chaque leçon.****
- **Compte bancaire du N.S.T. : BE33 2710 0450 2246**

#### **Grille de paiement admis par famille par le club:**

	<u>A l'inscription</u>	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1er membre	<b>Affiliation + Abonnement</b>				
2ème membre	<b>Affiliation</b>	Abonnement			
3ème membre	<b>Affiliation</b>		Abonnement		
4ème membre	<b>Affiliation</b>			Abonnement	
5ème membre	<b>Affiliation</b>				Abonnement

### Absence

**Le club ne rembourse jamais l'affiliation.**

Pour une période de maladie, **de plus de 60 jours consécutifs**, et sur présentation d'un certificat médical, le remboursement d'une partie de l'abonnement peut être envisagé.

Le Conseil d'Administration reste seul juge de cette décision.

### Vestiaires

**Ne jamais laisser d'objets de valeur dans les vestiaires, le club décline toutes responsabilités en cas de vol.**

### Sanctions

Le nageur ne respectant pas le règlement du N.S.T. ci-dessus ainsi que le règlement d'ordre intérieur de la piscine et le règlement d'ordre intérieur à destination des clubs se verra refuser l'accès au cours de natation du club.